

CONTENU DE LA FORMATION

La formation comprend 330 heures d'enseignement dispensés d'octobre à février puis d'un stage de trois mois, de mars à fin mai.

A : ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont répartis en 5 modules, intégrant chacun des cours magistraux et des séminaires. Des crédits ECTS (European Credit Transfer System) sont affectés à ces différents enseignements.

Module 1 : Contentieux civil

- + Cours magistraux :
 - Procédure civile (20 h) 3 ECTS
 - Procédures civiles d'exécution (20 h) 3 ECTS
- + Séminaires
 - Contentieux spécifiques : contentieux social, contentieux des personnes et de la famille, contentieux des affaires (20 h) 2 ECTS
 - Modes alternatifs de règlements des conflits (10 h) 2 ECTS

Module 2 : Contentieux pénal

- + Cours magistraux :
 - Procédure pénale (20 h) 3 ECTS
 - Procédure d'instruction (10 h) 2 ECTS
 - Contentieux de l'exécution de la sanction (15 h) 2 ECTS
(Cours commun avec le Master 2 Pénologie)
- + Séminaires :
 - Droit de la police (10 h) 2 ECTS
 - Alternatives aux poursuites pénales (10 h) 2 ECTS

Module 3 : Contentieux administratif

- + Cours magistraux :
 - Procédure administrative (20 h) 3 ECTS
 - Contentieux fiscal (15 h) 3 ECTS
- + Séminaires :
 - Contentieux financier et exécution administrative (10 h) 2 ECTS

Module 4 : Contentieux communautaire, européen et international

- + Cours magistraux :
 - Droit processuel (10 h) 2 ECTS
 - Grands principes de contentieux communautaire et européen (20 h) 3 ECTS

- + Séminaires :
 - Justice et droits de l'homme (15 h) 2 ECTS
 - Contentieux pénal international (15 h) 2 ECTS
 - (cours commun avec le Master 2 Droit Pénal)

Module 5 : Pratique professionnelle

- + Cours magistraux :
 - Statut des magistrats et des auxiliaires de justice (15 h) 2 ECTS
 - Comptabilité et fiscalité des professions libérales (15 h) 2 ECTS
 - Management et gestion des ressources humaines dans le cadre des professions judiciaires (15 h) 2 ECTS
 - Informatique juridique (15 h) 1 ECTS
 - Techniques de l'expertise judiciaire (15 h) 2 ECTS
- + Séminaires
 - Techniques de communications écrites et orales (15 h) 1 ECTS

Les matières non affectées d'un crédit ECTS sont au programme du grand oral discussion.

B : STAGE

Le stage, d'une durée de trois mois, est obligatoire.(mois concernés : mars, avril mai.)

Il est organisé conjointement par les organismes professionnels du monde judiciaire et l'Institut d'Etudes Judiciaires de la Faculté de Droit Les lieux de stage sont variés compte tenu de la pluralité des débouchés : tribunaux, services de police, cabinets d'avocats, d'avoués, d'huissiers de justice, d'expertise, d'administrateurs judiciaires, de mandataires liquidateurs...

. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage faisant l'objet d'une soutenance.(voir régime d'examen)